



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION (21-24-0059)

Prenez avis que le 17 juin 2025, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **M. Pierre-Paul Simard**, exerçant la profession d'infirmier auxiliaire dans la ville de Chicoutimi, une période de radiation temporaire de trois (3) mois, sur l'unique chef de la plainte portée contre lui.

M. Simard a été déclaré coupable des infractions suivantes:

1. Entre le ou vers le mois de juin 2022 et le ou vers le mois de mars 2023, au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, a tenu des propos irrespectueux et/ou posé des gestes inappropriés, envers « personne A », une collègue;

M. Pierre-Paul Simard, sera donc radié temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de trois (3) mois, soit **du 19 juillet 2025 au 19 octobre 2025**.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 19 juillet 2025.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ